



Déclaration liminaire à la CAPN n°6 du 19 décembre 2019

Monsieur le Président,

Le climat social est encore plus explosif aujourd'hui qu'il y a un an. Rien d'étonnant puisque M. Macron ne tient compte en rien de ce qui s'exprime dans notre pays depuis son arrivée au pouvoir. Dans l'arrogance qui le caractérise, il continue de gouverner contre les Français, de faire comme s'il n'avait pas été élu par défaut par une large frange de ceux qui ont refusé de voir le Rassemblement National à la tête de la France. Il reste le président des riches et le valet du MEDEF : Ouverture du ferroviaire à la concurrence, privatisation d'ADP, de la Française des Jeux, casse du Code du Travail, de la Fonction Publique, refus obstiné de combattre la fraude fiscale, suppression des cotisations patronales et de l'ISF, maintien du CICE malgré son inefficacité en matière de création d'emploi..... Il faut lui reconnaître une redoutable efficacité.

Aujourd'hui c'est notre système de retraite solidaire, et au-delà notre modèle de société, qu'il entend livrer aux appétits mercantiles. Nous faire travailler plus longtemps pour des pensions aussi maigres qu'incertaines, tel est le projet d'En Marche, mensonges à l'appui. M. Delevoye, architecte de la réforme des retraites a démissionné suite à la révélation de ses liens avec le monde de l'assurance, mais à la CGT, nous savons qu'il n'est qu'un échantillon des collusions qui existent entre le gouvernement Macron et ses amis des lobbies privés.

Rien d'étonnant donc à l'ébullition sociale que nous vivons. 1,5 millions de manifestants le 5 décembre, 1,8 millions le 17. Ce gouvernement a plongé notre pays dans le chaos et a l'effronterie d'accuser les grévistes, les manifestants, les Gilets Jaunes du désastre. Il dresse les anciens contre les jeunes, les salariés contre les privés d'emploi, le secteur public contre le secteur privé. C'est irresponsable. Entre la dinde aux marrons et notre protection sociale, pas d'hésitation à la CGT : s'il le faut, nous passerons les fêtes de fin d'année dans la rue et derrière nos drapeaux rouges, pour le progrès, pour la solidarité, pour nous tous et pour nos enfants. N'est-ce pas cela l'esprit de Noël ? Le champagne, nous le boirons quand le projet de réforme des retraites sera retiré.

La loi Dussopt, promulguée le 6 août 2019, va bouleverser les modalités de gestion des personnels en les rendant opaques et arbitraires.

Le paritarisme permettait de contrôler que le principe d'indépendance était bien respecté : toutes les opérations de gestion des carrières (avancement d'échelon, promotion de grade, mutation, etc.) étaient examinées en commission paritaire, composée à moitié de représentants de l'administration et à moitié de représentants des personnels, ce qui permettait d'asseoir les principes d'indépendance et d'égalité, même si au final le Président avait voie prépondérante en cas de partage des votes. Les agents étaient très attachés aux instances paritaires. En supprimant le rôle et les missions des CAP, lieux de discussion essentiels autour des carrières et de l'évolution de ces dernières, on refuse aux agents ainsi qu'aux OS qui les représentent la possibilité de défendre leurs droits.

L'année 2019 aura décidément été compliquée pour les Douaniers. Les Rois Mages Dussopt, Gardette et Darmanin nous ont bien gâtés et 2020 s'annonce explosive. A ce propos, nous constatons que malgré le contexte de tension qui règne dans les services, certains chefs trouvent approprié d'en rajouter, de mettre la pression sur les agents, de se montrer cyniques et méprisants envers les personnels. Nous profitons donc de cette déclaration pour émettre une mise en garde, sinon une prédiction : A cause des nouveaux bouleversements qui vont nous être imposés, les tensions vont nécessairement augmenter, les rapports vont fatalement se tendre. Il y a toujours deux façons de mener une réforme. Soit on le fait en restant humain, soit on décide d'en tirer partie pour chouchouter sa carrière et on fait du zèle. Les « managers » devront assumer, et s'attendre à ce que le ton monte s'ils choisissent la défiance et la brutalité.

Concernant cette CAPC, nous aurions pu faire un copier-coller de notre dernière liminaire. Les dossiers de non titularisation qui vont être évoqués aujourd'hui concernent des collègues issus des dispositifs spéciaux de recrutement « sans concours ». Il ressort que ces collègues se sont retrouvés en difficulté sur leurs postes. Le SNAD CGT rappelle donc une énième fois sa préférence pour le système du concours, plus équitable, et plus à même de fournir à l'administration des personnels qui ne se retrouveront pas en difficulté sur leurs postes. Nous pointons aussi le déficit de formation dont ces personnels font les frais. Nous ne sommes pas dupes, la diversification des modes de recrutement dans l'administration procède moins d'un élan de philanthropie que d'une volonté tenace d'éradiquer le statut de fonctionnaire.

Les élus SNAD CGT à la CAPN n°6